



Paris le 6 Septembre 2023

Bernard BASSET

Président national

Objet : Avis sur le projet de SNS

PJ : projet de SNS amendé par Addictions France

Monsieur le Président de la Conférence Nationale de Santé,

Comme suite à votre demande, vous trouverez en PJ le document sur le projet de SNS, avec les propositions d'amendements d'Association Addictions France. Ces propositions figurent en caractères rouges dans le corps même du document.

Cependant, indépendamment de ces propositions formelles, note association souhaite porter à la connaissance de la CNS plusieurs éléments de réflexion, et une proposition spécifique majeure pour le chapitre 4.1.2.2 concernant l'Alcool.

Globalement, le document est bien construit et aborde toutes les dimensions dans un document stratégique national. Cependant, ce projet de SNS est présenté indépendamment de sa traduction opérationnelle, avec par conséquent le risque évident que les chapitres les plus difficiles ou les plus sensibles en restent à une déclaration d'intention.

- **Chapitre 3.7 la santé dans toutes les politiques**

Il est évidemment nécessaire que la dimension santé, et l'impact sur la santé des politiques menées par d'autres départements ministériels soient évalués et que des correctifs éventuels soient apportés pour diminuer l'éventuel impact négatif sur la santé.

Cependant, a contrario, l'interministérialité ne doit pas être la possibilité pour d'autres départements ministériels de bloquer des mesures favorables à la santé, telles que par exemple l'information sur les effets nocifs de l'alcool, comme c'est souvent le cas : taille du pictogramme à l'attention des femmes enceintes, Mobilisation sociale comme le Défi de Janvier, campagnes de Santé publique France... Le contenu et la forme de l'information en santé doit demeurer sous la responsabilité du ministère de la Santé et de la Prévention, en respectant l'expertise des agences gouvernementales

- **Assurer un égal accès aux soins à chacun (Chapitre 4.2.1) :**

Même s'il est indiqué que le problème de la démographie médicale se posait avec des problèmes d'accès réel à la santé et aux soins, les réponses sont souvent technocratiques et peu opérationnelles. On ne peut pas compter uniquement sur les CPTS même en montée de charge, comme une solution aux problèmes rencontrés par certaines populations sur le terrain.

Par ailleurs, sur la dimension locale, on a du mal à voir les articulations contrats locaux de santé (CLS) dans lesquels les collectivités locales sont présentes, les CTPS, les plans de territoriaux de santé mentale. Le pilotage d'ensemble n'est pas défini. L'espace territorial n'est pas précisé. Enfin, il faut relever que les CTS sont des instances pas toujours dynamiques, car centrées sur les problèmes hospitaliers et les autorisations.

- **Chapitre 4.1.2.2 Alcool :**

Il s'agit du chapitre le plus emblématique du décalage entre l'exposé des enjeux dans le document sur le projet de SNS et le passage à la mise en œuvre. En effet, nous avons pu constater que malgré l'importance des dommages et du coût social, toute mesure visant à mener des actions efficaces envers le risque Alcool font immédiatement l'objet d'un tir de barrage du secteur économique, puissamment relayé au niveau politique. Nous avons ainsi vu l'abandon de la visibilité du pictogramme d'information à l'attention des femmes enceintes malgré un engagement solennel en 2017 du président de la MILDECA et de la ministre de la santé, une offensive parlementaire en 2019 pour remettre en cause l'interdiction du sponsoring sportif (loi Evin), une annulation en dernière minute du soutien de Santé publique France (SpF) au Mois sans alcool, un relai par le gouvernement des critiques des alcooliers envers la campagne de SpF en janvier 2023, une annulation (révélée par Le Canard Enchaîné en juillet dernier) de deux campagnes d'information prévues par SpF, et récemment une reculade sur l'indexation des accises sur l'inflation. Dans ces conditions, il est hautement probable que le chapitre Alcool de la SNS ne recevra aucune traduction opérationnelle.

Si les propositions de la CNS dans le champ de l'alcool ne recevaient comme trop souvent aucune traduction opérationnelle il conviendrait d'en tirer collectivement la conclusion suivante :

« Dans la mesure où il est inutile et trompeur d'insérer dans un document d'orientation stratégique une thématique qui ne pourrait avoir de traduction opérationnelle, la CNS renoncerait à formuler des propositions qui seraient à nouveau vouées à ne pas avoir de suite".

Je me tiens à votre disposition, Monsieur le Président, pour vous apporter toute précision nécessaire sur les amendements que nous proposons d'apporter, ainsi que sur notre proposition de suppression du chapitre relatif à l'alcool.

Recevez, Monsieur le Président, cher Emmanuel, mes salutations amicales.



Bernard Basset